

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan

Société polymathique du Morbihan. Bulletin de la Société polymathique du Morbihan. 1878.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

RAPPORT

SUR LES

FOUILLES EXÉCUTÉES LES 12, 13 & 14 DÉCEMBRE 1878

A L'ILE DE BOËD ET AU DOLMEN DE GORNEVÈZE, EN SÉNÉ.

Par M. Prulhière.



MESSIEURS,

Conformément au rapport de la commission des fouilles, les délégués de cette commission se sont hâtés de rechercher les propriétaires des monuments indiqués et d'en obtenir l'autorisation d'y pratiquer des fouilles. Aussitôt après, jour fut pris pour le commencement des opérations et notifié aux membres de la Société.

Tout se trouvant ainsi disposé, et M. Le Gall de Kerlinou, notre collègue, ayant eu l'obligeance de mettre son bateau à notre disposition pour toute la durée des travaux, nous nous sommes embarqués, le 12 du courant, pour l'île de Boëd, avec une escouade d'ouvriers munis de l'outillage nécessaire.

Notre première visite fut pour le monument signalé par notre savant collègue, M. Miln, et situé dans le pré, dit *le Fozic*, portant, au plan parcellaire du cadastre, le n° 730 de la section H de *Cadouarn*, en Séné. Ce pré appartenait à M. le capitaine Allain qui, outre sa gracieuse autorisation, s'était transporté lui-même sur les lieux et faisait des vœux pour le succès de notre entreprise.

A 3^m,65 du rivage de la mer et exactement orienté du sud au nord, ce monument a une longueur de 12 mètres, une largeur de 7^m,50 ; son point culminant, en dos d'âne, s'élève à 1^m,20 au-dessus de la surface de la prairie. A son extrémité sud, des pierres émergeant du sol semblaient en indiquer le contour. Dans sa forme extérieure tout faisait présumer un monument encore intact.

Suivant les conseils donnés par M. Miln, il a été attaqué par deux tranchées perpendiculaires à sa longueur. Nous pensions atteindre de la sorte le monument enfoui et en suivre extérieurement le contour avant d'en vider l'intérieur. A notre désappointement, nos tranchées ne rencontrèrent que des pierres bouleversées reposant sur le rocher. La même opération entreprise aux deux extrémités produisit le même résultat négatif et nous fit constater que les pierres émergentes du sud n'étaient que des pointes saillantes du rocher. Deux larges ouvertures

Morbihan 2

pratiquées sur le sommet et poussées jusqu'au sol naturel nous forcèrent à conclure que nous étions en face d'un monument détruit au point de rendre impossible la détermination de sa forme.

Devant pareils résultats, avons-nous le droit d'affirmer l'existence, en ce point, d'un monument ruiné ? Oui ; car ils ne furent point heureusement les seuls de nos opérations : dans cet amas de terre, de pierres, grandes et petites, de moellons et de cailloux roulés, nous eûmes, en effet, la chance de faire une petite récolte. L'ouverture supérieure de l'extrémité sud nous fournit, à la profondeur de 0^m,55 environ, notre premier objet : un assez joli celtæ en fibrolithe, long de 0^m,088 et large au tranchant de 0^m,065, puis des éclats de silex et des fragments de poterie. A l'autre bout, nous trouvâmes des fragments de briques romaines, de poterie, des éclats de silex, plus deux blocs de terre cuite, dont l'un percé de deux trous et que notre collègue M. de Cussé suppose avoir servi à l'édification d'une cabane gauloise. Dans les parties intermédiaires, nous recueillîmes encore des éclats de silex, des fragments de poterie et partout des morceaux de charbon. De nos fragments de poterie, les uns appartiennent à la poterie dite celtique, les autres à la poterie gauloise, d'autres enfin à la poterie gallo-romaine. Nous eûmes en outre un quartz, long de 0^m,12, large de 0^m,05 à section sensiblement rectangulaire et qui pourrait avoir été une pierre à aiguiser. Nous devons encore mentionner un fragment de chaux, une couche de terre glaise reposant sur le sol naturel et des traces évidentes de l'action du feu sur plusieurs pierres.

Il a donc existé, autrefois, dans le pré du Fozic, un monument dont il est aujourd'hui impossible de déterminer, avec certitude, la forme et la nature, bien qu'il ne paraisse point téméraire d'y voir les ruines d'une tombelle d'assez grandes dimensions. Et nous pourrions ajouter que sa destruction pourrait être récente, puisque à une profondeur de 0^m,45 environ, nous y avons trouvé, dans une position sensiblement horizontale, un piquet en bois relativement bien conservé.

Dolmen de Gornevèse.

Comme l'avait décidé la commission, nous avons partagé nos ouvriers en deux escouades, dont l'une fut chargée d'explorer le dolmen qui se trouve, en terre ferme, sous le village de Gornevèse, dans le pré dit *Both-Ilis* (Bois ou château de l'Église), portant le n^o 495 de la même section H du cadastre de Séné et appartenant à notre honorable collègue M. Charles du Bodan, qui a, une fois pour toutes, gracieusement autorisé la Société à pratiquer des fouilles dans les monuments rencontrés sur ses immeubles.

Le dolmen de Gornevèse est une chambre carrée, recouverte d'une grande table et dont les supports qui restent ne montrent aucune

trace de signes gravés. Une apparence d'ouverture à l'est ayant fait présumer l'existence d'une galerie dans cette direction, une tranchée y fut ouverte pour la rechercher. Il n'y avait point de galerie, au moins dans cette partie. Les ouvriers pénétrèrent alors dans la chambre et la vidèrent jusqu'au sol naturel, rencontrant partout des débris d'objets modernes. La présence de ceux-ci s'est trouvée tout naturellement expliquée par la foule des curieux. D'après les gens du village, ce dolmen servit, au commencement du siècle présent, d'habitation à un pauvre tailleur étranger, qu'un vieillard affirmait y avoir vu pendant longues années et qui dût y mourir. Pour donner à sa chambre une hauteur suffisante, le tailleur se vit obligé de vider le monument, bien longtemps avant nous.

Malgré tout, nous avons pu recueillir au milieu de ces débris, des fragments de briques et de poterie romaines, des morceaux de chaux encore et même deux pièces métalliques, en fonte, provenant peut-être de la marmite brisée du pauvre tailleur. Ainsi qu'on le voit, nous marchions de déceptions en déceptions. Cette dernière aurait pu être évitée, si nous avions connu à l'avance l'histoire du dolmen de Gornevèze.

Espérant obtenir une compensation, et pour utiliser la fin de notre dernière journée, nous dirigeâmes l'action de nos ouvriers sur deux autres monuments.

Dolmens de Boéd.

Dans une lande située à l'est de la maison neuve de l'île, portant le n° 639 de la même section du cadastre et appartenant aussi à M. du Bodan, on voit un groupe de dolmens ruinés, dont un se trouve encore recouvert de sa table et muni d'une bonne partie de sa galerie. A 10 mètres environ de celui-ci apparaissaient les sommets des supports de la chambre d'un second. Nous tentâmes de les explorer.

Les pierres du premier ayant été récemment ébranlées par un habitant de l'île, qui voulut nous devancer, la prudence ne nous permit point d'y laisser pénétrer les ouvriers. Une faible partie de la galerie put seule être vidée. Parmi la terre qui en fut extraite et parmi celle que notre insulaire avait rejetée hors de la chambre, nous eûmes encore la bonne fortune de rencontrer :

1° Deux monnaies romaines parfaitement reconnaissables, mais trop frustes cependant pour permettre une complète détermination ;

2° Des fragments de briques et de poteries romaines.

Le second, vidé en partie à un mètre environ de profondeur, se montra sous la forme d'une chambre rectangulaire, longue de 3^m,50 sur une largeur de 2^m,00 parfaitement dallée de pierres plates de moyenne dimension. Aucun signe gravé n'apparaît sur les supports de

cette chambre. Le temps nous manqua pour dégager assez le côté oriental et trouver la galerie qui doit être parallèle à celle du dolmen précédent et se diriger exactement vers l'est.

Cette dernière exploration nous a procuré :

- 1° Des éclats de silex ;
- 2° Des fragments de poterie dite celtique ;
- 3° Des fragments de poterie gauloise ;
- 4° Des fragments de brique romaine.

C'est tout ce que nous avons pu faire et recueillir dans cette petite et infructueuse campagne ; c'est bien peu, mais c'est encore quelque chose ; c'est aussi une preuve de bonne volonté, et il en fallait pour se livrer, par ces rudes journées de froid, à des voyages en mer et à des stationnements sur une île dépourvue de tout abri.

Pour conclusion de ce rapport, qu'il nous soit permis de faire remarquer ce mélange partout rencontré des produits des industries celtique, gauloise et romaine, et de signaler, à notre tour, à la Société, l'importance d'un travail qui embrasserait la levée des plans, la description et la fouille de tous les monuments mégalithiques, si nombreux et si dignes d'intérêt, que renferme cette île de Boéd.

NOTE

SUR

LES GISEMENTS DE L'ÉTAIN EN BRETAGNE

AU POINT DE VUE

DE SON COMMERCE A LA PÉRIODE DITE DU BRONZE.

Par M. le comte de Limur.

Les îles *Cassitérides*, si l'on admet les traditions citées par les vieux écrivains, étaient le point important d'un grand commerce de l'étain. Sans indiquer d'une manière positive leur emplacement sur la carte de l'ancienne Europe, nombre de savants opinent pour les îles Sorlingues, près des côtes de la Cornouaille anglaise.

Permettez-nous quelques observations à ce sujet ; ce serait peut-être bien aussi les îles voisines des côtes du Morbihan, connues aujourd'hui sous les noms d'îles de Houat, Hœdic, Belle-île-en-Mer, peut-être même Groix, plutôt que les îles voisines de l'Angleterre. Pour qui connaît les gisements de l'étain dans le Morbihan, l'hypothèse que nous